

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022
3. Budget 2023
4. Nouvelle offre de formation
5. Cérémonie de remise des prix 2022/2023
6. Convention Association René Cassin
7. Convention Master 2 Gestion et droit des énergies et du développement durable
8. Demandes de subvention
9. Bourses Fondation Unistra
10. Bourses UFA Sarrebruck
11. Divers

Cette séance est précédée par le conseil de perfectionnement de la licence Droit et de la Licence AES auquel les membres du conseil sont conviés.

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Monsieur Nicolas KILGUS, vice doyen Relations publiques et insertion professionnelle
Madame Isabelle CARLE, Responsable des bibliothèques Droit
Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité
Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Monsieur Nicolas Chiffot, Madame Peggy Ducoulombier, Madame Ariane Perin-Dureau, Madame Céline Pauthier,
Monsieur Christophe Godlewski, Monsieur Etienne Muller

Collège B

Madame Sabrina Mraouahi, Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon, Monsieur
Christo Giannopoulos

Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller
Madame Fabienne Seibert

Collège Usagers

Monsieur Lucas Gois, Madame Angéline Okombi Ndinga, Monsieur Arnaud Gissingier, Monsieur Sélim Azzi, Monsieur Louis Reiss.

Personnalités extérieures :

Monsieur Bruno HUCK, représentée par Cédric LUTZ-SORG, Ordre des avocats
Monsieur Christian BRASSAC, Eurométropole de Strasbourg
Monsieur Xavier Faessel, Tribunal administratif de Strasbourg

Ayant donné procuration :

Collège A : Madame Bénédicte Girard
Collège B : Madame Julie Rondu, Monsieur Di Giacomo
Collège Usagers : Madame Kathy Delena

Etaient excusés :

Invités permanents : Monsieur Bruno Trescher
Collège B : Madame Magalie Nord-Wagner, Madame Julie Rondu, Madame Rzepecki
Personnalités extérieures : Madame Claudine Lotz, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, Monsieur Thierry Ghera, Tribunal judiciaire de Strasbourg

1. Informations du Doyen

Madame le Doyen ouvre la séance en rappelant les mesures de sobriété énergétiques. En effet, le bâtiment sera fermé entre le 2 et le 8 janvier moyennant quoi les examens se dérouleront la semaine du 9 janvier. Les cours débuteront le 16 janvier et les TD, la semaine du 23 janvier. En conséquence, la semaine de rattrapage du 2 avril disparaît. En outre, la Faculté du droit continuera son activité ordinaire durant la semaine du 13 février. En revanche, les bâtiments seront fermés la semaine du 20 février.

Plateforme Mastersup : à ce stade, aucune information officielle n'a été communiquée. Les informations dont nous disposons émanent de documents internes au ministère, présentation de la DGSIP. Nous prévoyons de faire une communication institutionnelle fin janvier-février 2023.

Madame le Doyen informe les membres du conseil que le point 7 est retiré de l'ordre du jour, en relation avec le directeur du master DGED quant à la convention qui doit être finalisée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé le procès-verbal à l'unanimité moins six membres ne prenant pas part au vote.

3. Présentation du Budget 2023

Les ressources

Les ressources totales de la Faculté de droit pour le budget initial 2023 s'élèvent à 1 122 578 euros.

Les ressources propres proviennent essentiellement des formations en apprentissage, au titre du CFAU nous avons inscrit 449 759 euros en prévision de recettes et 209 412 euros provenant de l'ESB. La faculté a perçu cette année 35 265 euros en taxe d'apprentissage. Au titre des recettes, s'ajoutent des subventions fléchées : telles que les Bourses UFA, les droits d'inscription spécifiques.

Les dépenses

Au niveau des dépenses, le budget est en équilibre avec 1 122 578 €.

En DRT1, centre relatif à l'immobilier, les dépenses s'élèvent à 253 500 euros (200 000 pour l'investissement et 53 500 pour le fonctionnement).

Focus sur les travaux d'aménagement du Second Etage du bâtiment :

Cette opération bénéficie d'un budget de 2 200 000 euros dont 1 250 000 sur le fonds de roulement de l'établissement, 650 000 euros sur les fonds propres de la faculté et 300 000 euros du Plan Etudiants de l'Etat. Les fonds octroyés sont gérés par la Direction du Patrimoine Immobilier en charge de la conduite d'opération. La faculté a programmé sa participation sur Trois ans, dès 2022, à hauteur de 250 000 euros ; 200 000 euros en 2023 et autant en 2024.

Cela représente 22 % des dépenses de la faculté.

En DRT2, centre financier relatif aux dépenses de la logistique administrative, les dépenses s'élèvent à 65 692 euros (10 000 en investissement et 55 692 en fonctionnement). Cela représente 5% des dépenses qui couvrent toute la logistique administrative courante de la composante.

Focus sur les Appels à projets CFVU :

Crédits obtenus en 2019 : 19 411 euros ; en 2020 : 59 000 euros ; 2021 : 59064 euros ; 2022 : 48 804 euros Ces crédits ont permis le remplacement de matériels audio-visuels vieillissants, l'uniformisation des équipements pour un usage simple, et enfin, une solution de captation audiovisuelle adaptée à la digitalisation de l'enseignement. Pour précision, la faculté a co-financé ces projets. En 2023, la faculté prévoit à nouveau de rédiger un dossier pour la rénovation audio-visuel de l'amphithéâtre Athena.

En DRT3, centre financier relatif aux diplômes nationaux, les dépenses s'élèvent à 228 094 euros dont 6 000 euros en investissement. 119 894 euros sont consacrées aux formations nationales, 85 500 euros pour les bourses de mobilités UFA et 10 700 euros pour le séminaire quadrinational. Les dépenses du DRT3 représentent 20 % des dépenses totales.

En DRT4, centre financier relatif aux diplômés d'université, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 000 euros.

En DRT5, le centre financier relatif à l'IEJ, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 7 500 euros.

En PAIEDRT 7, centre relatif à la masse salariale, les dépenses s'élèvent à 565 742 euros, correspondant à la rémunération des heures complémentaires, des vacataires et des contractuels. Hausse de 9% dans la programmation de la masse salariale par rapport à 2022 dont prise en compte de la hausse du point d'indice 3,5% ; prévisions pour vacances et personnel recruté sur budget propre. Elles représentent 50 % des dépenses.

Pour information :

La masse salariale des personnels titulaires de la faculté représente environ 10 000 000 millions d'euros au titre de la dotation de l'Etat pour la mission de service public.

Pour l'université : 350 000 000 millions d'euros pour 6000 personnels.

Monsieur Etienne MULLER demande quel est le taux d'exécution du budget pour 2022. Madame Arlette LIGEY précise qu'à ce jour 85% du budget a été dépensé au titre de l'année en cours.

Madame Céline PAUTHIER revient sur la masse salariale. Madame Arlette LIGEY indique une augmentation de 10% des dépenses permettant de financer en partie l'augmentation du point d'indice que l'Etat n'a, à ce jour, pas compensé.

Madame le Doyen rappelle que la Faculté fonctionne pour 97% du budget sur ressources propres.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité la proposition de budget.

4. Nouvelle offre de formation

Madame le Doyen informe que les arbitrages des services centraux nous ont été adressés. L'équipe décanale s'est entretenue avec les responsables de parcours concernés.

Pour la Licence, Madame le Doyen indique que le parcours « Affaires internationales » est supprimé et précise qu'il n'avait jamais été ouvert.

Pour la mention AES en master, l'intitulé proposé du parcours « droit comptabilité 3.0 » est modifié par parcours « droit comptabilité et données ».

En ce qui concerne le master en droit comparé « Eucor » ; modifié par Master trinational en droit comparé (Strasbourg/Freibourg/Bâle).

Pour le parcours Droit de la propriété intellectuelle, jusqu'à présent il était co-porté entre le Master 1 à la Faculté et le Master 2 au CEIPI. Il a été décidé que le M1 et le M2 seraient dispensés au CEIPI. Ceci étant dit, le cours de droit de la propriété intellectuelle demeure, important notamment pour les étudiants inscrits dans les parcours de la mention droit des affaires.

Enfin, Madame le Doyen informe les membres de la création d'un nouveau parcours « Human rights Law in a changing world » dans la mention Droit des libertés.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité les propositions de la nouvelle offre de formation.

5. Cérémonie de remise des prix

Madame le Doyen rappelle l'organisation de la cérémonie de remise des prix.

Si un des donateurs se désistait, la faculté, pour l'année en cours, se substituerait à celui-ci en remettant un don de 150 euros au lauréat. Les fonds utilisés sont ceux qui, disponibles à la Fondation de l'université de Strasbourg, ont été versés par de généreux donateurs au profit de bourses d'études ou de prix remis à des étudiantes et étudiants de la Faculté. En conséquence, Madame le Doyen sollicite le vote de ce principe des membres du conseil de faculté.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

6. Convention Association René Cassin

Chaque année se déroule le concours R Cassin auquel la Faculté est très attachée. Des collègues sont engagés de longue date. Monsieur Christos Giannopoulos est le vice-président de l'association. L'association s'est créée visant à réunir la faculté de droit, le Barreau de Strasbourg et la fondation R Cassin. Cette année, nous sommes dans une situation nouvelle. Auparavant, c'était la Fondation René Cassin qui procédait à la réservation des chambres des équipes participantes auprès du CIARUS. Cette année, il appartenait à l'association de le faire cette année, mais elle ne dispose pas des moyens nécessaires. Il est demandé à la faculté d'avancer les frais par le biais d'un bon de commande, étant entendu qu'elle sera remboursée par la suite (30 663 euros). Cette somme ne peut être engagée sans l'approbation du conseil de faculté. Monsieur Giannopoulos précise que le CIARUS n'est pas très flexible, bien que les prestations soient très satisfaisantes.

Madame le Doyen indique une réflexion en cours à ce sujet pour trouver des alternatives comme par exemple la réservation d'une hôtellerie ordinaire.

Néanmoins, Madame le Doyen souhaite que cette intervention de la faculté demeure exceptionnelle.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

7. Point annulé

8. Demande de subventions

Concours Charles Rousseau : Dans le cadre du master 2 Droit internationale public et Droit international privé, l'équipe représentant la Faculté de Droit participant à l'édition 2023, sollicite auprès du conseil de Faculté une subvention couvrant les frais d'inscription au concours d'un montant de 850 euros.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

L'association du même nom que le Master ingénierie du patrimoine sollicite auprès du conseil de faculté une subvention permettant de financer le diplôme de la Fédération Nationale du Droit du Patrimoine (certification), une subvention d'un montant de 1950 euros.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé la demande, moins une abstention.

Concours éloquence RSE : Madame Sabrina MRAOUAHI assure la liaison avec le comité d'organisation du concours pour 3^{ème} année consécutive. Une aide est sollicitée auprès de la Faculté à hauteur de 650 euros pour la prise en charge du déplacement et de l'hébergement des étudiants participants.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

Concours René Cassin : Une subvention à hauteur de 700 euros pour les droits d'inscription de l'équipe est demandée au Conseil de Faculté. Le doyen rappelle que l'an dernier, l'équipe de Strasbourg a remporté la finale et avons, à ce titre, reçu un magnifique trophée.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

9. Bourses Fondation Unistra

Madame le Doyen informe les membres du Conseil que cette année, la Fondation a reçu 23 dossiers dont 3 ont été pré-sélectionnés et leur candidature retenue. Nous avons donc 3 lauréats. Il y a pour la Faculté un budget de 15300 euros, soit 2 lauréats. Si l'on voulait soutenir 3 étudiants, il faudrait 53 000 euros. Nous avons une ligne générale de 31 000 euro au niveau de la Fondation. Si le Conseil décidait de basculer 15000 euros de cette ligne sur la ligne bourse d'études, les bourses seront soutenues par la faculté de droit.

Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon souligne qu'il est plus cohérent que les 3 bourses soient soutenues par la Faculté, plutôt que deux par la Faculté et une par la Fondation.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

10. Bourse UFA Sarrebruck

Madame le Doyen présente la liste des étudiants concernant le parcours labellisé UFA. Au total, 18 étudiants pourront bénéficier d'une bourse UFA au titre de la présente année universitaire. (300 euros par mois pendant 10 mois).

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

11. Divers

Madame le Doyen rappelle que la cérémonie de remise des prix se déroulera le jeudi 8 décembre 2022.

Dans le prolongement de l'hommage au Professeur Jean Waline, un fascicule sera édité en lien avec l'institut de recherche Carré de Malberg.

Dans le cadre de la manifestation « Strasbourg, capitale mondiale du livre », l'université sera positionnée ainsi que la Faculté, dans la mesure du possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le Doyen,
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

